MÉMOIRE

SUR

LES ACADIENS

PRÉSENTÉ A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ DE FRANCE

ASSEMBLÉS A PARIS AU MOIS DE JUILLET 1775

DOCUMEMT PUBLIÉ

PAR L. DUVAL

Conservateur de la bibliothèque de Niort.

Extrait de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Halles, 22

1867

MÉMOIRE

SUR

LES ACADIENS

PRÉSENTÉ A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ DE FRANCE

ASSEMBLÉS A PARIS AU MOIS DE JUILLET 1775

DOCUMENT PUBLIÉ

PAR L. DUVAL

Conservateur de la bibliothèque de Niort.

Extrait de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Halles, 22

1867

Parmi les colonies que le traité de Paris nous a fait perdre en 1763, l'Acadie n'est pas la moins regrettable, et un siècle n'a pas éteint l'intérêt qu'inspirent les malheurs des familles Acadiennes qui, pour avoir refusé de porter les armes contre la France furent forcées par les Anglais à chercher un asile dans le sein de la mère-patrie. Leur histoire se lie indirectement à celle du Poitou, car c'est à Montoiron et aux environs qu'après avoir langui plusieurs années sans autre ressource qu'une misérable solde, ces infortunés obtinrent une concession de 4000 arpents de landes à mettre en culture. L'*Histoire de Châtelleraud* contient des détails sur l'établissement agricole des Acadiens à Montoiron, et dans le pays on connaît encore un certain nombre de descendants de ces anciens colons de l'Amérique, mais M. l'abbé Lalanne ne paraît pas avoir connu l'existence du Mémoire, présenté en 1775 à l'assemblée du Clergé de France dans le but d'obtenir une subvention annuelle de 300,000 livres pour faire face aux frais de cet établissement. Nous ignorons si cette demande fut accueillie par l'assemblée du Clergé: ce document, trouvé parmi les papiers provenant du cabinet de M. Pilotelle, et acquis par la bibliothèque publique de Niort, ne nous paraît pas moins digne d'intérêt, et nous croyons faire une œuvre agréable aux lecteurs en leur faisant part de notre découverte.

LOUIS DUVAL.

« Si l'humanité souffre au spectacle dés malheurs de nos semblables, combien n'est-elle pas attendrie à la vue de l'infortune de concitoyens vertueux, et surtout quand c'est une horde entière de frères qui depuis un si long temps gémissent sous le poids de la misère, et que l'origine de ses maux vient d'un sentiment aussi respectable que celui qui nait du patriotisme et de la religion. Cet intéressant tableau est digne d'être offert au corps respectable du Clergé de France qui, dépositaire des vérités de la foi, ne respire que le bien de la Patrie.

Pour attacher les regards de cette illustre assemblée sur ces victimes qui lui tendent les mains, l'éloquence seroit inutile, l'histoire de leurs vertus suffit.

Au commencement du règne de Louis XIV, dont la gloire et le nom tenoient déjà la balance dans l'Europe, les puissances souveraines ayant fait entre elles le partage du Nouveau-Monde, l'Acadie échut à Louis-le-Grand ; vingt-quatre familles sorties de la France furent habiter ce nouveau climat où la nature féconde ne demandoit que des bras pour ouvrir son sein et leur faire part de ses richesses. Tant que les conquêtes du monarque s'étendirent, cette peuplade fut heureuse; mais dans les jours de son déclin, sa fortune changée changea aussi la destinée des Acadiens par la guerre qui plongea la France dans cette crise funeste dont le souvenir est encore à peine éteint; l'Acadie passa aux Anglais. Comme vainqueurs, ils donnèrent la loi. Ces colons, quoique sous une domination étrangère, n'en conservèrent pas moins leur religion, et cet amour que tout françois porte à son souverain. Leur nouveau maitre pouvoit bien leur ravir la liberté avec leurs possessions, mais la perte de leur vie ne fut pas capable de leur faire abandonner le culte qu'ils avoient embrassé, ni la fidélité qu'ils avoient jurée à leur véritable souverain. Le vainqueur, malgré tous les droits que donne la victoire, dans le pacte qu'il fit avec eux, fut forcé d'y consigner ces deux clauses et de s'obliger à les ratifier tous les ans.

Cependant, le sol amélioré de jour en jour, la population singulièrement augmentée, offroient dans un coin de l'univers l'image d'un petit peuple heureux; partout on voyoit régner dans cette colonie la probité, la bonne foi dans le commerce, la concorde dans les familles, la paix dans la société, et surtout ce zèle pour la religion qui ne s'est jamais ralenti ; en un mot, ces heureux habitants jouissoient du double avantage d'avoir des mœurs aussi pures que les hommes du premier âge, et une foi aussi vive que les premiers chrétiens.

En 1755, époque malheureuse à la France et fatale aux Acadiens, la guerre se ralluma. L'Anglois voulut les forcer à porter les armes contre les François leurs compatriotes, et gêner le libre exercice de leur religion; ce peuple, tout prêt à s'immoler pour la foi de ses pères, réclama les conditions du traité; on viola les droits sacrés du pacte, on jetta les chefs de famille dans les cachots; et presque tous les vieillards, les femmes et enfants, pour avoir montré qu'ils avoient le courage de mourir dans leur fidélité à la religion et au roi de France, furent impitoyablement massacrés. On ne peut fixer longtemps sans horreur de pareils objets; mais on y admire un héroïsme digne des premiers âges du christianisme, les restes qui échappèrent donc à cette barbarie se jettèrent, les uns dans le Canada, les autres dans l'isle Saint-Jean, d'où ils passèrent en France en 1758, 59, 60 et 61, où ils furent rejoints par leurs chefs de famille qui, détenus dans les cachots les plus affreux depuis l'infraction du traité arrivée en 1755, furent réclamés à la paix par M. le duc de Nivernois, ayant résisté non-seulement aux souffrances inouïes qu'on leur faisoit éprouver, mais même aux tentations les plus flatteuses qu'on leur présentoit pour éteindre en eux les sentiments de religion et de patriotisme dont ils étoient les martyrs; ce respectable ministre qui les a retirés de la captivité, citoyen aussi sensible qu'éclairé, ne peut encore se rappeler qu'avec attendrissement le souvenir de ces malheureux, et c'est avec d'autant plus de vérité qu'il fait l'éloge de leurs mœurs, qu'il a été en quelque sorte témoin de leurs vertus.

Rendus enfin à leur patrie, sans biens et sans secours, le feu roi ne put voir d'un œil indifférent tant de sujets fidèles errants et abandonnés dans ses états; il leur fit assigner une solde de 6 sols par jour à chaque individu, ordonna qu'on leur formât des établissements sur des terreins incultes de son royaume et permit même qu'on leur en donnât de sa part l'assurance par écrit. Ce peuple infortuné, à qui la bonté du souverain assuroit la subsistance et des établissements dont ils devoient être propriétaires, avoit lieu de se croire à la fin de ses malheurs; mais la bonté du roi à son égard a été trompée, et lui est en quelque sorte devenue inutile, car la solde de subsistance qu'il avoit plu à ce monarque de lui accorder et dont les fonds étoient faits au département de la marine, a toujours éprouvé des retenues si considérables que, surtout les familles nombreuses, n'en recevoient qu'environ moitié.

C'est dans cette cruelle position que tous les Acadiens ont été oubliés pendant quinze ans sur les côtes maritimes où ils étaient

répandus et où, trop distans du trône, ils ont gémi sans que personne leur ait servi d'interprète auprès de Sa Majesté, et plongés si longtemps dans la misère la plus affreuse qui en a fait périr un grand nombre, le reste quoique découragé, abattu et dans une sorte d'engourdissement total de corps et d'esprit, a cependant encore conservé ses vertus et ses mœurs, fruits précieux des vrais principes de religion si profondément gravés dans leurs cœurs que, quoique manquant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, aucun parmi eux ne s'est encore porté à commettre la moindre friponnerie ni bassesse, au point que dans les endroits où ils ont habité depuis 15 ou 18 ans, personne n'a pu se plaindre de la plus petite rapine de leur part, même de leurs enfants qui n'oseroient dérober des fruits dans un jardin.

Tel est le tableau fidèle de la suite de leur infortune et de la constance de leurs vertus qui s'est soutenue au point de refuser les propositions les plus flatteuses que plusieurs puissances étrangères leur ont fait pendant cette longue suite d'années où le gouvernement sembloit avoir oublié les promesses que le roi avoit bien voulu leur faire.

Mais en 1772, les Espagnols, alliés naturels de la France, et gouvernés par un prince de la maison de Bourbon, leur ayant fait entrevoir que, n'ayant pas été établis dans le royaume depuis quinze ans qu'ils y étaient, ils ne devaient pas s'attendre à y avoir jamais de propriétés, leur firent offrir les établissements les plus avantageux, tant à la Louisianne qu'à la Sierra-Morenna, mais les fidèles Acadiens ne voulurent écouter ces propositions qu'après être assurés que le Roi, ne jugeant pas à propos de les fixer par des propriétés dans son royaume, approuveroit leur sortie pour passer sous la dénomination de l'Espagne; et ce fut à cette occasion qu'ayant fait demander au feu roi son agrément et un passe-port pour sortir de ses états, Sa Majesté, surprise que près de 3000 de ses plus fidèles sujets, dont elle avoit ordonné l'établissement depuis plus de douze ans, fussent forcés de lui demander la permission de sortir du royaume, faute d'y être établis, en témoigna du mécontentement à ses ministres, et donna des ordres précis pour que l'obligation qu'elle avoit bien voulu contracter en faveur de ces infortunés fut promptement remplie.

Ce fut alors qu'on décida de les fixer presque tous sur des terreins incultes, si communs dans les provinces de Poitou et de Berry, où M. l'abbé Terrey en envoya 1500 dont on a commencé l'établissement sur des terreins de l'évêché de Poitiers et de quelques seigneurs voisins; mais il est à craindre que malgré les vues humaines et bien-

faisantes du gouvernement, les dettes de l'Etat ainsi que beaucoup d'autres objets intéressants qui gênent aujourd'hui les finances, ne retardent trop longtemps les secours indispensables pour achever et consolider l'établissement de ce peuple infortuné, ce qui engage à réclamer ceux de Nosseigneurs du Clergé de France qui, s'ils vouloient bien leur accorder pendant cinq ans une somme de 300,000 l. chaque année (ce qui fait le montant de leur solde), donneroient au gouvernement la facilité d'employer uniquement aux dépenses de l'établissement, les fonds qu'il est aujourd'hui forcé d'employer à leur solde de subsistance.

La cause des Acadiens est celle de l'humanité et de la religion tout ensemble. Quel autre corps de l'Etat que celui du Clergé pourroit-on se flatter d'intéresser davantage en leur faveur, lui qui, nous faisant aimer l'une et respecter l'autre, s'est empressé dans tous les temps de secourir les malheureux et de contribuer à tous les établissements qui ont pour objet le bien de l'Etat.

Celui-cy réunissant les différents motifs qui ont toujours si puissament intéressé la charité de Nosseigneurs du Clergé de France, les infortunés qui la réclament aujourd'hui osent se livrer à la plus douce espérance et croient même avoir à se reprocher leur timidité qui depuis 18 ans les a empêchés de recourir aux bontés de cet illustre corps.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.